



# CENT MAISONS RENOVEES

PROJET EXPÉRIMENTAL  
VENELLES

Journée Habitat Durable




Foire du Pays d'Aix 2009

07/10/09

1



# Objectif du projet pilote

-  Mettre en place une action exemplaire et reproductible;
-  Encourager les propriétaires privés à la performance énergétique;
-  Intégrer la possibilité de production d'énergie, et si possible la récupération d'eau de pluie.



# Sont concernés :



Les habitants de la Commune de Venelles;








Les propriétaires particuliers ou bailleurs sociaux;



Les maisons construites et achevées entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1948 et le 31 Décembre 1988.



# ...se en œuvre de la démarche

-  Avant travaux :
  -  Etudes thermiques de la maison comprenant un Diagnostic approfondi de Performance Energétique;
  -  Réalisation des travaux;
  -  Après travaux :
    -  Etablissement d'un Diagnostic approfondi de Performance Energétique.



# Subventions accordées

- ☒ Pour les maisons, gagnant après travaux, la valeur de deux classes de performance énergétique :
  - ➔ 50% de la part communale de la taxe sur le foncier bâti pendant quatre ans.
  
- ☒ Pour les maisons, gagnant après travaux, la valeur de trois classes de performance énergétique :
  - ➔ 75% de la part communale de la taxe sur le foncier bâti pendant cinq ans.
  
- ☒ Pour les maisons, obtenant le label EFFINERGIE et produisant des énergies renouvelables, conduisant à l'autonomie énergétique totale :
  - ➔ 100% de la part communale de la taxe sur le foncier bâti pendant cinq ans.



# Conditions Financières

- ☒ Outre les exonérations de Taxe sur le foncier bâti, totales ou partielles, et leur durée, accordées par la commune, celles-ci sont éligibles en complément de :
  - ☒ L'éco prêt à taux zéro,
  - ☒ Le crédit d'impôt,
  - ☒ Les aides apportées par les institutions en matière de production d'énergies renouvelables,
  - ☒ Le taux réduit de TVA (5.5%),
  - ☒ Les contrats signés avec des opérateurs après la réalisation des travaux de performance énergétique du bâtiment,
  - ☒ La déductibilité des intérêts d'emprunt pour les ayants droits,
  - ☒ Tous autres dispositifs de soutien prévus par les institutions publiques ou privés et conformes à la loi,
  - ☒ Les certificats d'économies d'énergie.



# CENT MAISONS RENOVEES

PROJET EXPÉRIMENTAL  
VENELLES

Commission Environnement

17 septembre 2009

07/10/09

7